

DELIBERATION N° 83/6-19 : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A LA M.J.C.

Dans le cadre de l'opération "Jeunes Volontaires" organisée par la Direction Départementale Temps Libre, Jeunesse et Sports, la M.J.C. de LUDRES est disposée à accueillir un jeune stagiaire et sollicite à cet effet l'attribution d'une subvention communale de 2 000,00 Frs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'allouer une subvention de 2 000,00 Frs à la M.J.C. de LUDRES pour dégager un budget nécessaire à la formation dans le cadre de cette opération.
- précise que les crédits seront inscrits au budget supplémentaire 1983, chapitre 667.